



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 27 JUIN 2024

OBJET : FINANCES

50) Comptes de gestion 2023

D/Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_50D-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 50

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 50

PRÉSENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

ABSENTS EXCUSÉS

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSÉS

M. AUBRY, Conseiller municipal,

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



FINANCES

50) Comptes de gestion 2023

D/Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2121-31 et L.2343-1,

vu le compte de gestion établi par le comptable public,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte de gestion du budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique de l'exercice 2023.

ARTICLE 2 : DIT que le compte de gestion est conforme au compte administratif 2023 et n'appelle à aucune observation ni réserve.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à signer le compte de gestion du budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique de l'exercice 2023.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE - 8 JUIL 2024

RÉCU EN PRÉFECTURE

LE - 8 JUIL 2024

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE - 8 JUIL 2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_50D-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024